

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 489

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 181110

**Direction en charge :** Mission Foncier

**Objet :** Acquisition de parcelles de terrain auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de la Loire - Cession d'une des parcelles acquises à LOIRE HABITAT - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 16/11/2018

**Compte rendu affiché le :** 27/11/2018

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

**Absents :**

M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 489

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 181110

**Direction en charge :** Mission Foncier

**Objet :** Acquisition de parcelles de terrain auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de la Loire - Cession d'une des parcelles acquises à LOIRE HABITAT - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de la Loire (SIEL) est propriétaire de parcelles de terrain relevant de la concession de distribution publique d'électricité du département de la Loire.

ENEDIS, en tant que concessionnaire, gère et exploite l'ensemble des biens concédés.

Certaines de ces parcelles n'étant plus affectées au service public de distribution d'électricité, du fait de la suppression des postes qui y étaient établis, n'ont ainsi plus vocation à demeurer dans le domaine concédé.

Le SIEL ne peut vendre les parcelles dont il est propriétaire directement aux particuliers ou organismes de droit privé.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Etienne souhaite acquérir auprès du SIEL les parcelles suivantes :

- parcelle LR 59, 1 rue du Guizay d'une superficie de 10 m<sup>2</sup>,

- parcelle CH 89, 18 A rue François Albert d'une superficie de 15 m<sup>2</sup>

Cette acquisition se fera, pour chaque parcelle, à l'euro symbolique.

Concomitamment la parcelle LR 59 sera cédée, à titre gracieux à LOIRE HABITAT, dans le cadre du projet de la Cité des Aînés. Cette cession à titre gracieux est conforme à l'avis de France Domaine en date du 12 juillet 2018.

La parcelle CH 89 sera intégrée dans le domaine public de la Ville de Saint-Etienne.

□ **Contenu :**

Un accord est intervenu avec le SIEL afin que la Ville de Saint-Etienne acquiert les parcelles LR 59 et CH 89 d'une superficie respective de 10 m<sup>2</sup> et 15 m<sup>2</sup>. Les frais de notaire seront à la charge de la Ville de Saint-Etienne.

Un accord est intervenu avec LOIRE HABITAT afin que la Ville de Saint-Etienne cède la parcelle LR 59. Les frais de notaire seront à la charge de Loire Habitat.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne.

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>	acquisitions : 2 € frais de notaire : 800 €					
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'acquisition des deux parcelles sus-mentionnées, à l'euro symbolique pour chaque parcelle, auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de la Loire,
- approuver la cession à titre gracieux d'une des parcelles, la CH 89, à LOIRE HABITAT,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les actes notariés à intervenir en l'étude de Maître TEYSSIER, Notaire à Saint-Étienne.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b> Budget 2018 Opération 69076 Chapitre 21 article 2118
<b>Résultat du vote :</b> 55 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>
	<b>Christiane JODAR</b>